

LE CORPS HUMAIN SAISI PAR LE DROIT : ENTRE LIBERTÉ ET PROPRIÉTÉ

Le corps humain est traditionnellement présenté comme un aspect de la personne juridique, et le principe de dignité comme le mécanisme permettant à la fois de protéger l'intégrité physique de la personne et de limiter les droits de cette dernière sur son propre corps. N'est-il pas, plus avant, possible de considérer que la personne jouit d'une liberté sur son corps, ayant ainsi la libre disposition d'elle-même ? Le concept d'autonomie personnelle, développé par la Cour européenne des droits de l'homme, conforte une telle analyse.

Le fait que le corps soit confondu avec la personne juridique, dont il est le support, est toutefois remis en cause depuis l'identification juridique des éléments et produits du corps humain. Détachables et exploitables, ces derniers questionnent quant à leur titulaire et quant à la possibilité de les faire entrer dans le marché. Les revendications relatives à l'existence d'un droit de propriété de la personne sur les éléments et produits de son corps, mais aussi sur son corps en son entier, se multiplient. Cela ne laisse-t-il pas alors entrevoir la possibilité pour la personne d'exploiter son corps comme bon lui semble, avec les dangers que cela recouvre ? On voit poindre ici la logique de marché, laquelle fait craindre l'émergence d'un « capitalisme corporel ».

Ce sont ces différentes conceptions de la relation de la personne à son corps que le présent colloque a pour objectif d'interroger à la lumière des enjeux individuels et collectifs. Après une analyse théorique, plusieurs conflits d'intérêts suscitant actuellement des difficultés seront spécialement étudiés.

EN PARTENARIAT AVEC :

IUT de Caen
Institut International des droits de l'Homme et de la Paix
UDAF 14
Caen la mer
Espace Régional d'Éthique de Basse Normandie
MGEN
IRTS Normandie-Caen

C O L L O Q U E

du CRDFED (EA2132) et de l'Institut Demolombe (EA967)

LE CORPS HUMAIN SAISI PAR LE DROIT : ENTRE LIBERTÉ ET PROPRIÉTÉ



14 Octobre 2016

Université Caen Normandie

Faculté de droit- Amphithéâtre Demolombe

Sous la direction de Aurore CATHERINE, Maître de conférences en droit public
Et Amandine CAYOL, Maître de conférences en droit privé

Contact et inscription au colloque : esther.camus@unicaen.fr

Colloque ouvert au titre de la formation continue obligatoire des professionnels

À cette occasion, un pré-colloque intitulé « **NAISSANCES BLANCHES** » sur le corps de l'enfant à naître se tiendra le jeudi 13 octobre de 18h à 20h à l'IRTS Normandie-Caen
11 rue Guyon de Guercheville, 14200 Hérouville Saint Clair

Information et inscription : cgendrot@irtsnormandiecaen.fr

Entrée gratuite

LE CORPS HUMAIN SAISI PAR LE DROIT : ENTRE LIBERTÉ ET PROPRIÉTÉ

- 9h Accueil des participants
9h15 Allocution d'ouverture
9h25 Propos introductifs
Aurore CATHERINE, Maître de conférences en droit public, Université Caen Normandie et **Amandine CAYOL**, Maître de conférences en droit privé, Université Caen Normandie

I – APPROCHE THÉORIQUE

- 9h35-10h15 **Le corps humain, la dignité et la liberté**
MODÉRATEUR : **Dominique CUSTOS**, Professeur de droit public, Université Caen Normandie
- Le corps humain et la dignité
Xavier BIOY, Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole
- Le corps humain et la liberté
Samuel ETOA, Maître de conférences en droit public, Université Caen Normandie
- 10h15-10h45 Débats avec la salle et pause-café
- 10h45-11h25 **Le corps humain et la propriété**
MODÉRATEUR : **Jean-Christophe PAGNUCCO**, Professeur de droit privé, Université Caen Normandie
- La théorie des droits de propriété comme fondement normatif et dynamique de la libre disposition de soi : une confrontation entre juristes et économistes
Bertrand LEMENNICIER, Professeur émérite en économie, Université Paris II Panthéon-Assas
- Le corps humain est-il une chose appropriée ?
Thierry REVET, Professeur de droit privé, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- 11h25-11h55 Débats avec la salle
- 11h55 -12h15 **À qui appartient mon corps ? Conséquences éthiques**
Du sujet à la situation : vulnérabilités
Jean-Marc BALEYTE, Directeur de l'Espace de Réflexion Éthique de Normandie, Professeur de pédopsychiatrie au CHU de Caen)
- 12h15-13h30 Débats avec la salle et pause déjeuner

II – APPROCHE PRATIQUE

- 13h30-14h50 **Le corps mis à disposition**
MODÉRATEUR : **Gérald VIQUESNEL**, Membre de l'EREBN, Médecin réanimateur au CHU de Caen
- Le statut du donneur
Antoine TADROS, Professeur de droit privé, Université de Picardie
- Des éléments du corps humain disponibles pour l'industrie pharmaceutique ?
Marie-Xavière CATTO, Maître de conférences en droit public, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- L'objet du contrat de prostitution
Arnaud CASADO, Maître de conférences en droit privé, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- La gestation pour autrui
Laurence MAUGER-VIELPEAU, Professeur de droit privé, Université du Havre et **Armelle GOSSELIN-GORAND**, Maître de conférences en droit privé, Université Caen Normandie
- 14h50-15h20 Débats avec la salle et pause-café
- 15h20-16h20 **Le corps contraint**
MODÉRATEUR : **Corinne CHAPUT-LE BARS**, IRTS
- Les utilités du corps d'autrui : le contrôle des autorités parentales et tutélaires
Gilles RAOUL-CORMEIL, Maître de conférences HDR en droit privé, Université Caen Normandie
- Le corps des personnes détenues : de l'objet de punition au respect de la personne
Jean-Manuel LARRALDE, Professeur de droit public, Université Caen Normandie
- Contraintes du corps en psychiatrie
Françoise CHASTANG, Psychiatre
- 16h20-16h50 Débats avec la salle
- 16h50 Rapport de synthèse
Gérard MEMETEAU, Professeur émérite de droit privé, Université de Poitiers